



RAPPORT GÉNÉRAL DE L'ATELIER DE FORMATION DES FORMATEURS SUR L'APPROCHE VIH/SIDA, DROITS HUMAINS ET SERVICES JURIDIQUES AU PROFIT DES PVVIH ET AUTRES PERSONNES VULNÉRABLES AU BÉNIN

Réalisée par

ABDD

Association Béninoise de Droit du Développement

et

IDLO/OIDD

Organisation Internationale de Droit du Développement

Revu le 15 novembre 2010

IDLO/OIDD
Viale Vaticano, 106
00165 Rome, Italie
Tél. +39 0640403200
Fax +39 06 40403232
idlo@idlo.int
www.idlo.int



PREFACE

L'Organisation Internationale de Droit du Développement (OIDD) est une organisation intergouvernementale qui œuvre à la promotion de la réforme juridique, règlementaire et institutionnelle afin de stimuler le développement économique et social dans les pays en transition et en développement.

En 2009, l'OIDD a lancé un programme triennal visant à aborder les aspects juridiques des principales questions de santé publique dans les pays en développement et en transition, plus particulièrement le VIH, tels que l'accès à la justice, la mise en application du droit et la réforme juridique.

Le Bénin est l'un des pays bénéficiaires de ce programme par la mise en œuvre d'un projet pilote sur le « renforcement et l'élargissement des services juridiques liés au VIH ». L'objectif général de ce projet est de contribuer à la réponse nationale à l'épidémie de SIDA en favorisant l'accès aux services juridiques des personnes vivant avec le VIH et des populations vulnérables.

Le présent atelier a été réalisé grâce à l'initiative de l'OIDD et de l'ABDD.

REMERCIEMENTS

L'Organisation Internationale de Droit du Développement (OIDD) tient à exprimer sa profonde gratitude au **FODI (Fonds de l'OPEP pour le développement international)** pour le financement du projet. Le FODI offre un soutien financier au développement socio-économique, plus particulièrement dans les pays à faible revenu.



Experts ou institutions ayant mis à la disposition de l'ABDD leurs services et/ou documentation :

- Comité Nationale de Lutte contre le Sida
- Ministère de la famille et de la solidarité nationale
- ONG Arc en ciel

DECLIN DE RESPONSABILITE

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'OIDD et de l'ABDD aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Ce rapport contient les points de vue des participants à la formation ; il ne représente pas nécessairement les décisions ni la politique de l'OIDD et l'ABDD qui ne garantissent ni l'exhaustivité ni l'exactitude des informations publiées dans la présente publication et ne doivent être tenues responsables d'aucun préjudice subi à la suite de son utilisation.

© Tous droits réservés. Ce matériel est protégé par copyright. Le matériel peut être reproduit en tout ou en partie sans contrepartie à des fins éducatives à condition que la source soit mentionnée. Pour les copies dans d'autres circonstances ou pour la reproduction dans d'autres publications, l'autorisation écrite et préalable doit être accordée par le propriétaire du droit d'auteur et une taxe sera facturée.

Les demandes à des fins commerciales de reproduction doivent être adressées à l'OIDD.

DESCRIPTION DE L'ATELIER

CONTEXTE

L'organisation de cet atelier de formation sur le VIH et les droits de l'homme s'inscrit dans le cadre général des activités de renforcement des capacités des acteurs à mieux assurer la prise en charge communautaire des situations de discrimination et autres injustices subies par les personnes séropositives. Il vise, à terme, à renforcer leurs capacités à mieux comprendre leurs droits, les questions juridiques liées à leur vie quotidienne et à protéger ces droits. Les acteurs stratégiques de la riposte qui sont : les PVVIH, le personnel de santé, les assistants sociaux et autres volontaires des structures communautaires de prise en charge ont bénéficié de cet atelier. **L'atelier a mis l'accent sur la relation intrinsèque entre les droits humains, le VIH/SIDA et les services juridiques, et ce, pour une meilleure appropriation des instruments et dispositifs juridiques favorables à l'accroissement effectif de l'accès des patients aux services de prise en charge médicosociale.** Son approche participative axée sur les discussions de groupe, les échanges interactifs, le partage des meilleures pratiques et l'auto-apprentissage facilite cette appropriation.

OBJECTIF GLOBAL

L'objectif global de cet atelier de formation fut **d'éduquer et de renforcer les capacités des personnes séropositives à mieux comprendre leurs droits, les questions juridiques liées à leur vie quotidienne et à mieux protéger ces droits, en vue d'accroître leur accès à une meilleure prise en charge, gage de l'efficacité de la riposte nationale.**

OBJECTIFS DÉTAILLÉS

À la fin de l'atelier, les participants devraient être à même de :

1. **Comprendre et apprécier l'environnement juridique du VIH/SIDA au Bénin,**
2. Reconnaître que la sensibilisation est un mécanisme de lutte pour faire face à la stigmatisation,
3. Comprendre le lien entre VIH et les droits humains et la nécessité de promouvoir **ces derniers dans la recherche d'une riposte efficiente à la pandémie du VIH/SIDA,**
4. **Prendre conscience de l'existence** et du contenu de la loi 2005-31 du 10 avril 2006, portant prévention, prise en charge et contrôle du VIH en République du Bénin,
5. Identifier certains des droits qui sont violés dans la vie quotidienne des PVVIH,
6. **Comprendre l'importance de s'affirmer pour** défendre ses droits,
7. Savoir développer les bonnes réactions de protection ou de riposte appropriée face aux situations de discrimination et autres injustices subies du fait de son statut de séropositivité;
8. **Lister les différents centres d'assistance juridiques** auxquels faire recours face aux discriminations liées au VIH/SIDA et aux injustices subies de son fait.
9. **Identifier les informations pertinentes à inclure dans la brochure d'information** qui sera produite.

METHODE

Il est rare que les Participants entreprennent un cours en ayant une idée claire de leur rôle et de leurs responsabilités. La méthode traditionnelle relègue souvent l'étudiant dans la position passive de "celui qui attend d'être abreuvé à la source de la connaissance". Par contre, la méthode participative de formation utilisée à l'OIDD part de l'idée que, s'il est convenablement soutenu et guidé, le participant est parfaitement capable de prendre en charge son apprentissage.

Chaque Participant a une vision originale et des ressources personnelles dont il peut tirer profit pour sa propre formation. La volonté de remettre en question des certitudes, de partager des pensées créatives, de progresser et d'explorer des territoires inconnus, sera de très grande utilité pour chaque participant, pour les experts invités et aussi pour les responsables du groupe. En outre, il est demandé aux Participants de:

- exprimer leurs besoins et leurs attentes;
- **poser des questions dès qu'un besoin d'éclaircissement est ressenti;**
- explorer de nouvelles options, perceptions et hypothèses;
- être disposé à recevoir et à renvoyer tout *feed-back* constructif;
- être ouvert à de nouvelles connaissances et des points de vue différents;
- **manifester leur désaccord lorsqu'ils l'estiment opportun;**
- **aller au delà de l'habitude et de la routine;**
- partager leurs connaissances avec les autres Participants et les experts;
- chercher constamment à se perfectionner;
- assumer la responsabilité de leurs erreurs;
- respecter les besoins des autres.

L'application de ces principes a permis aux Participants de profiter au mieux de cette nouvelle expérience de formation, et les informations échangées ont atteint leur but.

INTRODUCTION

Dans le cadre de la mise en place du Projet pilote de « promotion des services juridiques au profit des PVVIH et d'autres personnes vulnérables au Bénin », **l'Association Béninoise de Droit du Développement (ABDD)** a organisé un atelier de formation de formateurs sur « **l'approche VIH, droits humains et services juridiques associés** ». **Cet atelier s'est tenu** les journées du jeudi 14 et vendredi 15 Octobre 2010, au Codiam, à Cotonou **avec l'appui technique de l'Organisation Internationale de Droit du Développement (OIDD), grâce au financement du Fonds de l'OPEP pour le Développement International (FODI).**

Cet atelier, a réuni une trentaine de participants, personnes séropositives et acteurs stratégiques intervenant dans les structures de prise en charge. **L'objectif principal de l'atelier était** de renforcer les capacités des participants à connaître et mieux préserver les droits des personnes séropositives ou affectées par le VIH/Sida, les mesures à prendre pour préserver ces droits et gérer au mieux les problèmes juridiques liés à leur **vie quotidienne, en vue d'accroître l'accès à une meilleure prise en charge** du VIH/Sida, **gage de l'efficacité de la riposte nationale** à cette maladie.

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE LA FORMATION

Le déroulement de cet atelier peut se résumer en six (6) principales étapes :

- **Cérémonie d'ouverture**
- Recueil des attentes des participants
- Présentations des modules
- Débats
- Travaux en groupe
- Cérémonie de clôture

I. La cérémonie d'ouverture

L'ouverture de l'atelier a été marquée par quatre principales allocutions :

- L'allocution de la **Présidente de l'ABDD** qui, après avoir souhaité la bienvenue aux participants, a fait une brève description du projet et du contenu de la formation et a souhaité une bonne poursuite des travaux aux participants.
- L'allocution du **Représentant de la SP/CNLS** qui a montré aux participants le bien fondé et l'importance de cet atelier pour l'amélioration de la construction d'un environnement juridique favorable à la riposte nationale à l'épidémie du VIH/Sida.
- L'allocution du **Représentant de la Représentante Résidente du PNUD** qui a confirmé la disponibilité de son institution à appuyer l'ABDD dans la poursuite des objectifs de ce projet.
- Enfin, **l'allocution de la représentante de l'OIDD** qui a fait une présentation succincte de l'OIDD et de son programme triennale sur le VIH et le droit de la santé dans le cadre duquel **s'inscrit ce projet pilote. Elle a attiré l'attention des participants sur l'intérêt que revêt leur participation à cet important rendez-vous, eu égard à leurs fonctions respectives, et a procédé à l'ouverture des travaux.**

II. Le recueil des attentes des participants

Les travaux ont démarré par le recueil par l'équipe organisatrice des attentes des participants. Elles sont diverses et se résument ainsi qu'il suit :

- Avoir des notions sur le droit et la justice en matière de VIH ;
- Recevoir un plus dans la prise en compte des droits des PVVIH ;
- Mieux **cerner les aspects juridiques à l'annonce des résultats entre conjoints** ;
- Renforcer les compétences juridiques des PVVIH ;
- Recevoir des éléments en droits humains ;
- Renforcer **les capacités et recevoir beaucoup plus d'éléments** sur les droits humains ;
- Acquérir des notions sur les services juridiques liés au VIH ;
- Mieux cerner le concept VIH et droits humains ;
- Etre informé des stratégies à développer par les participants pour disséminer la formation ;
- Echanger sur les éléments nécessaires notamment **les conseils et l'orientation** en matière de VIH ;
- Bien cerner les droits des PVVIH et amener les patients à connaître leurs devoirs ;
- Acquérir des connaissances pour pouvoir lutter contre les discriminations ;
- Approfondir les connaissances en matière de VIH/Sida au Bénin à travers **l'assimilation du contenu** des modules à développer au cours de **l'atelier**.

III. La présentation des modules de formation et les débats

Cinq (05) modules ont été présentés au cours de l'atelier.

III.1 Le premier module intitulé "Introduction sur la maladie du VIH/Sida" a été présenté par le Docteur Germain MONTEIRO PIO du CNLS.

M. Monteiro Pio a débuté sa présentation en définissant en des termes techniques les concepts du VIH, du Sida, des deux types de VIH à savoir le VIH1 qui résiste plus au traitement et qui concerne plus de 98% des personnes contaminées et le VIH2 pas très fréquent en Afrique. Il a ensuite entretenu les participants sur les trois principales voies de transmission : la voie sexuelle, la voie sanguine et la voie de transmission de la mère à l'enfant.

M. Monteiro Pio a ensuite mis l'accent sur le rôle du dépistage dans la détermination du statut sérologique et la prise en charge socio sanitaire en cas de séropositivité. Il a partagé avec les participants les dernières données relatives à **l'évolution de la prévalence** du VIH/Sida au Bénin de 2002 à 2009. En ce qui concerne les données de 2009, il a insisté sur **l'importance des résultats de l'Enquête de séro-surveillance PNLS/2009 - Epi3** qui ont pu être obtenus grâce à des prélèvements sur 14 174 femmes en état de grossesse dans 53 sites **disséminés à l'intérieur du pays**.

Après avoir expliqué le contenu des tableaux des prévalences en 2008 et en 2009 selon le milieu de résidence au Bénin, il a mis en exergue les groupes à haut risque que constituent les consommateurs de drogues injectables (CDI) et leurs partenaires, les travailleurs de sexe et leurs partenaires **ainsi que les groupes d'homosexuels** des deux sexes.

Il a terminé sa présentation en dénonçant **l'avènement de** certains comportements à haut risque tels que le wolosso, la tontine de sexe, la tontine Dream et la tontine Rav 4 qui, **si l'on n'y prend pas garde**, pourraient faire remonter la prévalence du VIH. Il a énuméré les défis des PVVIH, à savoir :

- La lutte contre la discrimination et la ségrégation ;
- **L'observance du traitement** ;
- **La mise en œuvre des activités génératrices de revenus**.

III.2 Le deuxième module intitulé "Droits humains, VIH/SIDA et Genre" a été présenté par Monsieur Sèfiou SALIFOU, Coordonnateur de la cellule Cœur d'Espoir, point focal VIH et Genre du Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale.

M Salifou a débuté sa présentation par un bref rappel des concepts de VIH/Sida, Droits humains et Genre. Il a ensuite présenté trois études de cas illustrant parfaitement les actes de mauvais traitements des PVVIH, notamment la discrimination, le rejet, la **maltraitance, l'emprisonnement, l'isolement et le non respect de la confidentialité.**

Il a par la suite justifié la corrélation entre les trois concepts rappelés auparavant, dans le contexte de la lutte contre le VIH/Sida. Il a parlé des dispositions légales, aussi bien internationales que nationales, auxquelles le Bénin participe et qui devraient lui **permettre d'assurer un cadre légal favorable à la protection des droits associés au VIH et à l'amélioration de l'environnement juridique** de la lutte contre sa propagation.

Comme cadre légal général, nous pouvons retenir :

- La déclaration universelle des droits de l'homme ;
- Le pacte international relatif aux droits civils et politiques ;
- La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;
- La convention sur les droits de l'enfant ;
- La charte africaine des droits de l'homme et des peuples ;
- La convention collective sur les droits des travailleurs ;
- La constitution béninoise ;
- le statut général des agents permanents de l'Etat.

Quant au cadre légal spécifique de protection des droits des PVVIH, il a cité :

- La loi 2005-31 du 10 Avril 2010-10-20 ;
- La déclaration nationale tripartite de lutte contre le SIDA en milieu de travail élaborée par le BIT/Bénin ;
- **L'axe 4 du cadre stratégique national de lutte contre le VIH/Sida/IST, 2007-2011** qui prévoit le soutien des personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA, la promotion et le respect de leurs droits humains comme une principale priorité de lutte contre la pandémie.

Se rapportant à la discrimination et aux formes de violences contre les femmes dans le contexte du VIH/Sida, M. Salifou a souligné la vulnérabilité **des femmes à l'infection au VIH/Sida et le fait qu'elles** font le plus souvent objet de culpabilisation, de rejet du domicile conjugal avec perte de tous leurs **droits, de l'isolement**, de la surcharge de travail et de la remise en cause du droit au mariage et à la procréation.

Après avoir énuméré les inconvénients de la discrimination, M. Salifou a, pour finir, cité quelques avantages liés au respect des droits, à la non discrimination **et à l'égalité**, notamment la réduction de la vulnérabilité **à l'infection au VIH et l'affaiblissement de l'impact du VIH/SIDA chez les personnes infectées et affectées.**

III.3 Le troisième module intitulé "la vie quotidienne des personnes vivant ou affectées par le VIH/Sida, les besoins de services juridiques y relatifs et l'environnement juridique du VIH/Sida au Bénin" a été présenté par le Professeur Isidore ZOHOUN dans sa première partie (la vie quotidienne des personnes vivant ou affectées par le VIH/Sida) et Me Claude Olivier HOUNYEME pour la seconde partie (les besoins de services juridiques y relatifs et l'environnement juridique du VIH/Sida au Bénin).

- Le Pr Zohoun a débuté sa communication par les définitions de certains mots clés tels que **la discrimination, les stéréotypes, les préjugés, le soutien, l'accompagnement** et les **groupes d'auto-support** qui constituent, **entre autres, l'ensemble des actions menées** pour le développement des associations des PVVIH.

Il a ensuite mis l'accent sur les progrès réalisés au Bénin en matière de prévention et de prise en charge.

Pour ce facilitateur, **aucun progrès n'a été réalisé dans la prise en charge des problèmes d'ordre matériel et psychologique engendrés** par le Sida puisque, **d'après le gouvernement**, les PVVIH ne font pas partie des indigents et sont par conséquent exclus du milliard accordé à cette couche de la population.

Il a par ailleurs longuement traité de la discrimination qui, selon lui, depuis 1985 **n'a pas** reculé et est restée très forte sous le poids des préjugés et des réalités culturelles.

Le Pr. Zohoun a énuméré quelques exemples de manifestations de la discrimination et de la stigmatisation ainsi que les conséquences. Nous pouvons retenir comme exemples de conséquences de la discrimination et de la stigmatisation, la prise de médicament en cachette, le fait **d'inventer des** excuses pour se rendre aux soins, le désir de se suicider, **l'envie** de se venger, les diverses maltraitements, etc. Il a aussi insisté sur la précarité économique des PVVIH autour de laquelle il sollicite une mobilisation de toute la population.

Il a, pour finir, exprimé un certain nombre de recommandations relatives à la sensibilisation des PVVIH sur leurs droits, la vulgarisation de la loi 2005-31 du 10 Avril 2006, la prise en **compte de la pauvreté des PVVIH dans l'élaboration des programmes** de prise en charge et la nécessité pour les PVVIH de se mettre en association pour la défense de leurs droits.

- Dans la deuxième partie de la présentation du module, Maître Claude Olivier HOUNYEME, Chef du projet pilote de « promotion des services juridiques au profit des PVVIH et autres personnes vulnérables », a articulé sa communication autour de deux points principaux, à savoir :
 - le cadre légal de la lutte contre la propagation du VIH/Sida au Bénin et,
 - les services **d'assistance juridique mis en place** au Bénin.

Pour commencer, le facilitateur a invité les participants à distinguer le cadre légal général, composé des instruments juridiques internationaux (cités supra dans le module 2) et nationaux (loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, la loi N° 2003-04 du 03 Mars 2003 relative à la santé sexuelle et à la reproduction, notamment en son article 18), établis et valablement appliqués au Bénin. Il a également décrit le cadre légal spécifique défini par la loi N° 2005-31 du 05 Avril 2006 portant prévention, prise en charge et contrôle du VIH/SIDA en République du Bénin dont il a donné les principales articulations et leurs contenus. Le facilitateur a par ailleurs informé les participants sur les insuffisances relevées dans cette loi et du processus de révision actuellement en cours au Bénin.

Abordant les problèmes et besoins de services juridiques associés au VIH/Sida, le présentateur a défini un problème juridique lié au VIH comme un problème découlant du statut VIH **ou lié à ce dernier. Par des cas pratiques, il a amené l'auditoire à faire la** différence entre un problème lié au VIH et un problème non lié au VIH, avant d'expliquer

par la suite les diverses voies de résolution des conflits que sont les règlements alternatifs et les voies judiciaires étatiques.

Pour terminer, Me HOUNYEME a entretenu les participants sur les différentes formes de **services qu'offre l'équipe** du projet pilote de promotion des services juridiques au profit des PVVIH et autres personnes vulnérables sur les sites de prise en charge et ses centres **d'assistance juridique**.

Dans un tableau de synthèse il a présenté les résultats obtenus **par l'équipe depuis le** démarrage à ce jour ainsi que les difficultés rencontrées notamment avec les responsables de deux autres sites où les permanences peinent encore à démarrer.

Cette communication a ainsi clôturé la première journée **de l'atelier** autour de 18 heures.

La deuxième journée a été marquée par la présentation de la dernière communication et les travaux en groupe **pour l'amendement et les recommandations pour l'élaboration d'une brochure d'information et de sensibilisation sur le VIH et les Droits humains au Bénin**.

III.4 Le quatrième module intitulé : "la question de l'auto prise en charge et de la prise en charge communautaire dans la dynamique positive de la riposte au VIH" a été présenté par Monsieur Sèfiou SALIFOU, Coordonnateur de la cellule Cœur d'Espoir.

Après une définition succincte de la notion de discrimination et de son incidence très négative sur les résultats des efforts entrepris contre la propagation du VIH/Sida au Bénin, M. Salifou a appelé les participants à une réflexion commune sur les deux principales questions que pose le thème de ce dernier module, à savoir, « en quoi les actions communautaires pourront-elles contribuer à une riposte nationale efficace, et que devons-nous faire chacun et collectivement pour enrayer la discrimination et la **stigmatisation à l'égard des PVVIH ?** »

Après un **bref aperçu sur les contenus et les enjeux de l'auto prise en charge** et de la prise en charge communautaire, il a entretenu les participants sur les actions pratiques à entreprendre pour mieux lutter contre la discrimination et la stigmatisation, à savoir :

- Vulgariser les textes protégeant les droits des PVVIH et contre la propagation du VIH/Sida ;
- Organiser des séances de sensibilisation des communautés par des acteurs communautaires sur les causes, les manifestations et les conséquences de la **stigmatisation et de l'exclusion sociale** ;
- **Promouvoir l'organisation des plaidoyers** par les acteurs locaux pour **l'appui communautaire à l'endroit des leaders d'opinion, des responsables de cultes, des autorités locales** et autres personnes influentes et de notoriété au sein des communautés ;
- Mettre en place et renforcer les capacités des organisations communautaires de défense des droits des PVVIH ;
- Créer des **services d'appui juridique aux PVVIH** et autres personnes vulnérables du fait du VIH/Sida ;
- Développer au niveau communautaire, la culture de dénonciation individuelle et **collective des actes de stigmatisation et de discrimination à l'égard des PVVIH**.

Après avoir traité des acteurs clés à mobiliser pour assurer cette lutte, Monsieur Salifou a conclu les échanges par les trois points suivants :

- Le respect des droits des PVVIH ne pourra être une réalité tant que les milieux de vie de ces dernières ne seront pas bien éclairés sur la réalité du VIH/SIDA ;
- La participation active des communautés aux actions contre le VIH/SIDA et particulièrement à la lutte contre la **stigmatisation et la discrimination s'impose** ;

- Aussi, devons-nous engager des actions de mobilisation sociale des populations à la base et notamment des acteurs clés pour susciter la riposte communautaire qui peine à se manifester.

IV. Les débats

Les débats ont été un élément très fécond qui a conféré à cet atelier de formation toute sa richesse. En dehors de l'approche d'échanges participatifs ayant caractérisé le déroulement des modules, il faut noter que chaque fin de module a toujours été marqué par un débat de trente minutes où des éclaircissements ont été apportés sur les points d'ombres, sur les modules et surtout où les préoccupations particulières des participants ont pu recevoir une réponse. On peut citer parmi ces dernières :

- La question des risques de contamination au VIH avec les tondeuses des coiffeurs ;
- La question de la différence entre les types VIH1 et VIH2 ;
- La question sur la possibilité ou la probabilité qu'un jour on puisse assister à l'arrêt des prises quotidiennes de médicament ;
- La question sur les statistiques relatives aux groupes homosexuels et aux utilisateurs de drogues injectables ;
- La question de la transmission du VIH par accident de travail ;
- La question des actes de stigmatisation sur les sites de prise en charge ;
- La question relative à l'établissement et à la réunion de preuve pour la réparation des injustices subies ;
- La question de la lutte contre l'auto stigmatisation ;
- La question de la prise en compte des PVVIH par les fonds d'indigents.

V. Les travaux en groupe

Mme Namizata Méité, Chargée de programmes à l'Organisation Internationale de Droit du Développement, a effectué une brève présentation power point sur l'objectif, le contexte et le contenu d'une brochure d'information sur les droits et responsabilités des PVVIH. Cette brochure aura pour objectif d'informer et de sensibiliser les PVVIH sur leurs droits et responsabilités afin qu'ils puissent les reconnaître et demander réparation lorsque ceux-ci sont violés. La brochure sera composée d'un chapitre introductif sur le VIH, sur les modes de transmissions, de prise en charge et de traitement ; Un chapitre sur les différents droits des PVVIH dans différents domaines ainsi que de leurs devoirs et enfin un dernier chapitre avec des témoignages et une liste de centres d'assistance juridique. Les participants ont été constitués en trois groupes afin de réfléchir aux amendements et recommandations qu'ils pourraient apporter à la réalisation de cette brochure.

Les résultats des travaux de groupe se présentent de la forme suivante :

Groupe de travail	Apport sur les généralités	Apport sur Le Chapitre 1	Apport sur Le Chapitre 2	Apport sur Le Chapitre 3
Groupe 1		Ajouter : <ul style="list-style-type: none"> - Introduction sur le VIH - Mode de transmission - Prévention (dépistage, abstinence, bonne fidélité, utilisation du préservatif) - Traitement - Prise en charge au niveau des sites - Prévalence au Bénin - Fausses idées : VIH comme maladie des blancs, maladie induite par la sorcellerie, maladie des gens de mœurs légères, le VIH se guérit 	Ajouter : <ul style="list-style-type: none"> - Droits des PVVIH - Forme et contenu de la loi 	Donner des exemples de témoignage Enumérer les centres d'assistance juridique

Groupe 2	Prévoir un éditorial Mettre les logos de l'IDLO et de l'ABDD Mettre l'objectif de la brochure qui est d'informer et de sensibiliser sur les questions de droits relatifs au VIH/Sida Prévoir des photos et des dessins qui illustrent la question	Aborder les généralités sur le VIH	Ajouter au contexte les droits et devoirs des PVVIH Retenir « devoirs » au lieu de « responsabilités »	Prévoir des témoignages anonymes ou non Au niveau de distribution, remplacer « police » par « corps habillé »
Groupe 3	Donner un titre à la brochure et un titre à chaque chapitre	Ajouter : les généralités la prévalence au Bénin (cibles, résultats) la riposte nationale (actions menées) les défis	Ajouter « mariage » Proposition de titre : « VIH et droits humains au Bénin » Avant les témoignages, ouvrir un chapitre sur les discriminations	Au niveau de distribution, ajouter ministères, communes, arrondissements, les grandes entreprises publiques ou privées et ONG

VI. L'évaluation de la formation

Après la plénière des travaux de groupes, les participants ont été invités à faire une **évaluation de l'atelier à l'aide d'une fiche d'évaluation distribuée** à chacun. Le dépouillement de ces fiches présente, **comme le montre l'annexe n°1**, des résultats très positifs **avec un niveau global d'atteinte des objectifs** à 88,2%, qui témoignent de **l'opportunité** et de la grande importance que revêt cet atelier aussi bien pour les acteurs que pour le système global de lutte contre le VIH/Sida au Bénin.

VII. La cérémonie de clôture

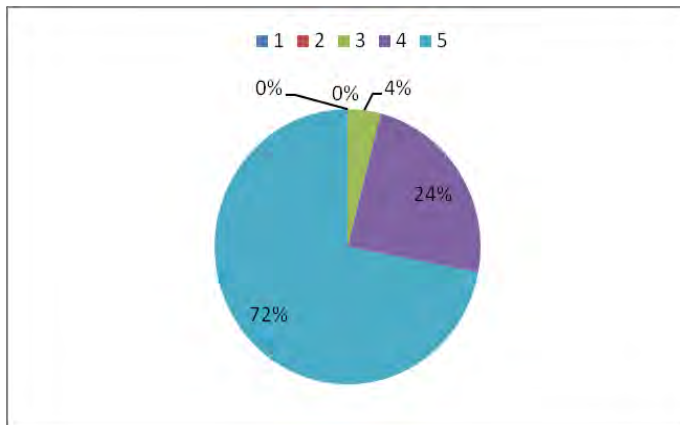
La cérémonie de clôture a été marquée par une allocution de la **Présidente de l'ABDD, Maître Reine ALAPINI GANSOU**, qui a **remercié tous les participants pour l'effort personnel** fourni par chacun pour que les résultats escomptés soient atteints. Elle a pour ce faire invité **les participants à prendre l'engagement de préparer et de communiquer à l'équipe un programme de restitution de la formation au niveau de leurs lieux de provenance** afin de poursuivre le partage et la dissémination des riches enseignements **reçus aux d'autres acteurs qui n'ont pas pu bénéficier de cette occasion**. Elle a réitéré sa satisfaction et souhaité bon retour à tout un chacun.

**ANNEXE 1 : RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DE L'ATELIER DE FORMATION SUR LE VIH, DROITS HUMAINS ET SERVICES JURIDIQUES LIÉS AU VIH
COTONOU, BÉNIN 14-15 OCTOBRE 2010**

1= Minimum ; 5= Maximum

A. Évaluation générale

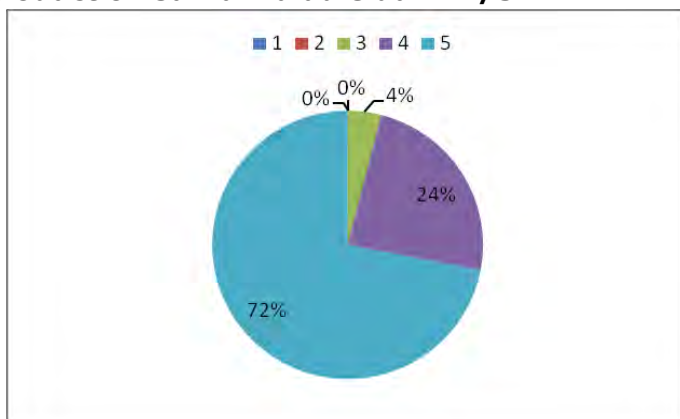
1. Comment évaluez-vous l'utilité de cet atelier ?



Objectif A.1
atteint à :
4.68 / 5

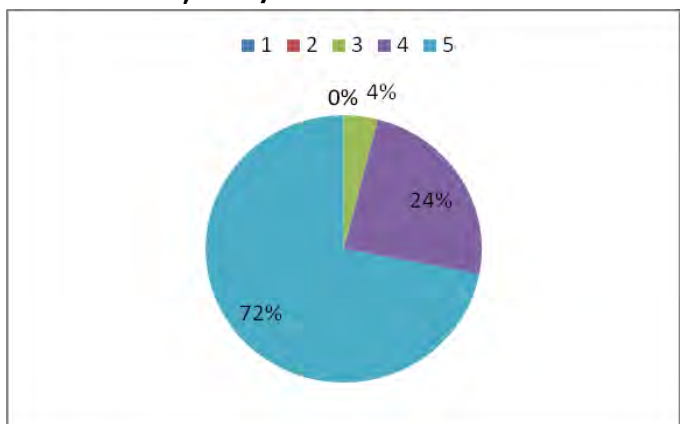
B. Évaluation des modules

2. Introduction sur la maladie du VIH/SIDA



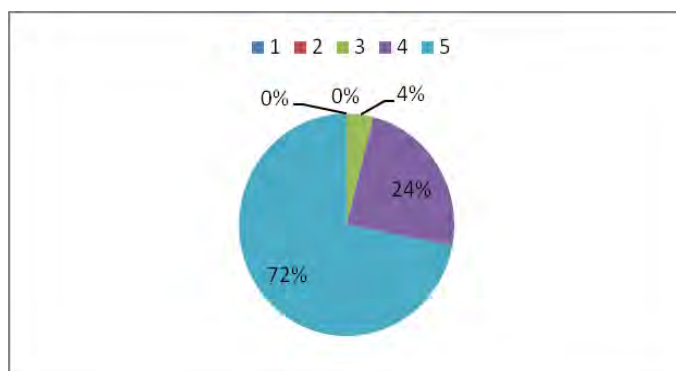
Objectif B.1
atteint à :
4.5 / 5

3. Droits humains, VIH/SIDA et Genre



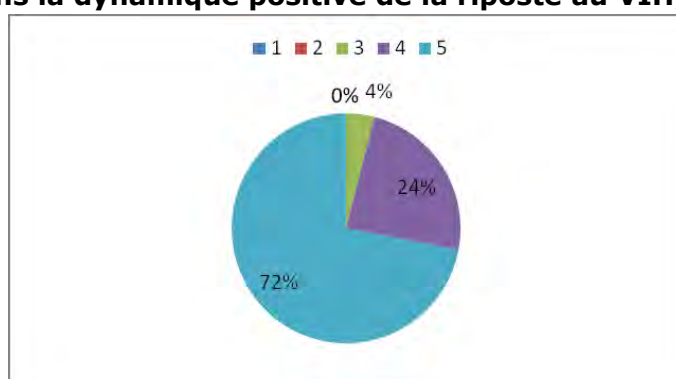
Objectif B.2
atteint à :
4.32 / 5

4. L'environnement juridique du VIH/SIDA au Bénin, la vie quotidienne et les besoins de services juridiques des PVVIH.



Objectif B.3
atteint à :
4.24 / 5

5. La question de l'auto prise en charge et la prise en charge communautaire dans la dynamique positive de la riposte au VIH/SIDA.



Objectif B.4
atteint à :
4.3 / 5

C. Qu'est ce qu'on aurait pu améliorer durant cet atelier?

- Mieux nous informer sur la loi portant sur la prévention, prise en charge et contrôle du VIH/SIDA en République du Bénin, loi 2005-31 promulguée le 10 avril 2006.
- Ce qu'on aurait pu améliorer durant cet atelier est qu'on ait réellement l'application de cette loi et qu'on soit un relais de cette loi à divulguer.
- Pas grand chose, prévoir un suivi de cet atelier.
- L'idéal aurait été de réaliser cet atelier sur 3 jours afin de permettre aux différents participants d'avoir le temps de bien s'exprimer. Ceci aurait pu permettre de vraiment approfondir certains aspects.
- Les modules de formations et la durée de la formation.
- La durée de l'atelier afin que les débats ne soient plus limités comme ils le furent.
- Le temps est un peu court par rapport au déroulement.
- La durée de l'atelier, il faudrait au minimum 3 jours pour un tel atelier si la logistique le permettait.
- Durant cet atelier, on peut surtout parler dans les centres de la stigmatisation et de la discrimination et surtout du rejet des PVVIH.
- On aurait pu faire participer tout le monde, en posant des questions pour voir la connaissance en général avant de dérouler les différentes communications.
- Revoir la durée de cette formation importante pour les acteurs de prise en charge. Aussi avant le démarrage, il faut faire les formalités administratives. Négocier avec les stagiaires pour les pauses.
- Rendre ou donner plus de visibilité à cet atelier tout en sollicitant la couverture par les médias publics que privés et l'augmentation du nombre de jours.

- Accorder plus de temps aux débats.
- On aurait du faire un résumé du projet pour ceux qui ne le connaissait pas.
- La méthodologie de formation par les slides est parfois peu participative. Parfois les présentateurs ne font que lire les slides.
- **Tous les documents concernant les communications n'ont pas été mise à la disposition des participants.** Les pauses café sont mal faites.

D. Avez-vous prévu de prendre des actions spécifiques suite à cet atelier ?

- Sensibiliser les gens pour une prise en charge de PVVIH en tenant compte de leurs droits et devoirs et insister sur les discriminations et les stigmatisations à éviter.
- Vulgariser la loi promulguée par le PR.
- Oui, diffuser son contenu et ses résultats, faciliter le travail au niveau du site de **l'Arc en ciel.**
- Que la loi soit vulgarisée et pratiquée.
- Déposer un rapport de formation et envisager une restitution aux autres membres de ma structure, aussi, serait-il souhaitable que très bientôt les consultations pour les conseils juridiques soient mises en place.
- **Je suis partie prenante dans le cadre d'un appui aux structures pour la protection juridique des personnes vulnérables en tant que médecin expert de la prise en charge des PVVIH.**
- Oui, parce que cet atelier nous permet de connaître les droits et devoirs des PVVIH.
- **Nous souhaitons améliorer nos prestations afin d'aider les patients de notre site ou autre à s'épanouir.**
- Procéder à la restitution des différents modules auxquels nous avons eu droit.
- Je dois procéder à la restitution sur mon site de traitement en ayant soin **d'expliquer les droits et devoirs aux PVVIH.**
- Oui vulgariser mes connaissances acquises ici dans mon milieu.
- Oui, disséminer la formation et poursuivre les services juridiques liés au VIH de manière intense.
- **Oui, appuyer la mise en œuvre du projet au niveau des différents centres.**
- Oui, faire une restitution au centre ADIDS de Racines puis mieux informer les PVVIH sur les risques **d'un secret sur son statut dans le couple.**
- Oui, concernant les droits humains et services juridiques liés au VIH/sida.
- Bénéficier du soutien pour des services de restitutions.

E. Avez-vous des commentaires ou suggestions ?

- Tous mes remerciements à IDLO et à l'ABDD pour avoir organisé cet atelier de **formation des formateurs sur l'approche du VIH/SIDA.** Que cet atelier ne s'arrête pas à ce niveau.
- Nos suggestions sont que tous les acteurs soient impliqués dans la vulgarisation effective de la loi et que ceux qui tombent sous le coup de la loi subissent les rigueurs.
- Oui, simplicité et efficacité étaient au rendez-vous ! Félicitations aux organisateurs. La brochure est une idée formidable !
- Je vous remercie et vous félicite de cette initiative, courage et persévérance.
- **L'atelier s'est bien déroulé mais j'aimerais que pour la prochaine fois vous respectiez les horaires.**

- Augmenter le nombre de jour afin que les différents aspects soient abordés en long et en large.
- **Augmenter la durée de l'atelier (3 jours)** ; Insister pour créer des points focaux dans les structures pour écoute et/ou prendre en charge les problèmes juridiques liés au VIH ; mettre en place un programme de suivi pour les actions à définir dans un canevas précis.
- Surtout moi, je parle de la sensibilisation à la population pour qu'ils puissent comprendre les modes de transmission du VIH/sida et que le rejet tue le malade.
- Impliquer également les autorités locales impliquées dans la lutte.
- **Étendre sur d'autres unités de prise en charge pour que nous valorisions** cette brochure vers les autorités politiques.
- Je suggère que dans chaque CIPEC il y ait un point focal pour aider des PVVIH sur les violations de leurs droits.
- **Reprendre l'atelier pour les acteurs qui n'ont pas eu la chance d'y participer** cette fois ci.
- **Félicitations pour la réussite de l'atelier ; défi pour l'aide à la vulgarisation de la loi** 2005-31 du 10 avril 2006.
- Emmener les formateurs à rendre leurs communications plus participatives.
- Corrigé des travaux de groupes ?
- Je suis satisfait parce que **les PVVIH sont impliquées à cette formation. J'ai bien apprécié.**

ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPATS A L'ATELIER DE FORMATION SUR LE VIH, DROITS HUMAINS ET SERVICES JURIDIQUES LIÉS AU VIH

Date : JEUDI 14 ET VENDREDI 15 OCTOBRE 2010

Lieu : CODIAM COTONOU

No	Noms et Prénoms	Structure d'intervention	Fonction	Adresse e-mail	N° de téléphone
1	GOUTONDI Thomas	ONG RACINES	Responsable service social	fofothom@yahoo.fr	95 40 32 25
2	HOUNONVI Fidel Marc	ONG RACINES	Psychologue Clinicien ADIS	fmhounnonvi@gmail.com	95 71 39 22 / 97 40 36 19
3	DOSSOU Mathias	ONG RACINES	Médiateur		95 71 17 31 97 34 98 35
4	AGBETE Pauline	ONG RACINES	Médiateur		97 23 42 31 / 94 12 51 81
5	Pr ZOHOUN Isidore	ONG Arc En Ciel	Médecin	isizohoun@yahoo.fr	95 96 38 14
6	CAPO CHICHI Maximilien	ONG Arc En Ciel	Assistant social	mecapoch@yahoo.fr	95 96 38 38
7	APOVO Cyrille	ONG Arc En Ciel	Psychologue, Coordonnateur		93 60 02 95
8	GBENAHOU Julien	ONG Arc En Ciel	Médiateur		97 22 69 96
9	KADEME Marcel	ONG Arc En Ciel	Médiateur		95 58 02 85
10	ZINSOU Rodolph	CTA / CNHU	Médecin	zinsoudd@yahoo.fr	90 02 99 93
11	ABIOLA Souliath	CTA / CNHU	Assistant social	soulabiola@yahoo.fr	94 69 01 64 / 97 26 46 59
12	GANLALO Alexis	CTA / CNHU	Psychologue	alexorobiya@yahoo.fr	95 81 85 57 / 96 25 44 04
13	HOUNGBO Rock	CTA / CNHU	Médiateur		95 79 19 51
14	AMADOU Souliath	CTA / CNHU	Médiateur		97 05 09 09
15	SOSSOUHOUNTO Micheline	CIPEC Ati/Littoral	Sage femme	mydrabello@yahoo.fr	95 06 52 84 / 90 9849 42
16	SACCA Mistourath	CIPEC Ati/Littoral	Sociologue	saccasidi@yahoo.fr	95 15 00 51
17	HOUHGAN Eliane	CIPEC Ati/Littoral	Médiatrice		93 41 59 09
18	ANANGONOU Clément	CIPEC Ati/Littoral	Médiateur	Anaclemfr2@yahoo.fr	90 01 38 14 / 96 09 24 56
19	HOUNYEME Claude Olivier	Avocat à la cour	Chef du Projet Pilote	hounclaude@yahoo.fr	97 23 21 51
20	AKAKPO ABITO Nassirou	Socio Anthropologue	CP/ABDD et CSE Projet pilote	aapibenin@yahoo.fr	97 17 33 49

				Nasser_akakpo@yahoo.fr	
21	ACCLASSATO Marie Joseph	Juriste	Juriste Assistante Projet pilote	akuenon@yahoo.fr	90 93 77 44 / 96 71 29 67
22	SINTONDJI YAYA Blandine	Juriste	Juriste Assistante Projet pilote	Sblandine1@yahoo.fr	97 16 91 77
23	DOUNA Régias	Secrétaire Administrative	Secrétaire ABDD	aapibenin@yahoo.fr regiaslauren@yahoo.fr	95 85 52 53
24	MIGAN Constant	Médiateur	Pair Educateur Projet pilote	gconstant2002@yahoo.fr	95 94 64 84 / 97 44 82 11
25	HOUEDANOU Hortense	Médiateur	Paire Educatrice Projet pilote	hdmhor@yahoo.fr	95 45 03 15
26	NADJO Jean Bosco	Pasteur	Membre ABDD	ciduspa@GMX.fr	97 39 39 62 / 90 02 31 38
27	YAMONGBE Claude	Médiateur	SG/RéBAP+	claudenyumongbe@yahoo.fr	95 63 23 50 / 96 85 14 22
28	ACOTCHOU Marius	Médiateur	Président/RéBAP+	rebap05@yahoo.fr	97 84 66 36
29	YESSOUFOU Afissou	Médecin	PNLS	yafissou@gmail.com	95 06 25 32
30	ALAPINI Reine	Avocat à la Cour	Présidente ABDD	alapinireine@yahoo.fr	90 92 65 15